

**EXTRAIT DU**  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 6 février 2025  
Convocation du : 29 janvier 2025  
Conseillers en exercice : 35  
Conseillers présents : 30

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le six février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

**PRÉSENTS** : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Pierre VANNESTE, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ (à partir de la délibération DE25.003), Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** : Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Cristiane DELESTREZ (jusque la délibération DE25.003), Désiré BAILLON, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Bernard HAESBROECK, Michel PLOUY, Catherine DE PARIS, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Véronique NAEYE

DE25.006

**DÉVELOPPEMENT CULTUREL**  
**LILLE3000 « FIESTA »**  
CONVENTION

*Autorisation - Approbation*



Dans la lignée de « Lille2004 Capitale Européenne de la Culture », l'événement Lille3000 poursuit depuis 2006 le travail engagé en matière de dynamisme culturel avec une nouvelle édition thématique organisée tous les trois ans.

« Fiesta », qui est la thématique retenue cette année, se déploiera du 26 avril au 9 novembre 2025 dans la Métropole Européenne de Lille, l'Eurométropole et la Région Hauts-de-France.

Dans le cadre d'une large dynamique partenariale, notre ville a de nouveau l'opportunité de s'associer à cet événement culturel incontournable avec des projets placés sous le signe de la fête, de la convivialité et de la découverte.

Le programme proposé regroupe des temps forts traditionnels auxquels Lille3000 donne l'opportunité de se renouveler et se diversifier, mais aussi des projets hors du commun rendus possibles à cette occasion. L'ensemble du programme bâti en concertation avec l'équipe de Lille3000, relève d'une démarche locale participative propre à notre politique d'action culturelle.

Ainsi, les projets et événements suivants bénéficient d'une labellisation :

- Exposition Cavalcades et Épluchures du « LaM Vagabonde » du 19 septembre 2025 au 10 janvier 2026 au ReX.
- Nuit des Musées au ReX, le samedi 17 mai 2025.
- Restitution de « Sacrée Fiesta ! » par l'Harmonie du commerce dans le cadre du projet Musiques Fiesta, le samedi 24 mai 2025 au Vivat.
- Participation à la Biennale Internationale d'Art Mural avec le Collectif Renart, entre mai et juillet 2025.
- Restitution de « La Nuit du Carnaval » dans le cadre du projet « Musiques Fiesta » le mercredi 25 juin 2025 au Vivat par notre école de musique, avec la participation du collège Desrousseaux et de l'école Jean Macé.
- « Les Veilleurs » (titre provisoire), projet artistique collectif avec nos écoles d'art, de danse, de musique et de couture les samedi 28 et dimanche 29 juin 2025.
- La Fête des Nieulles le samedi 13 et dimanche 14 septembre 2025.
- La Fréillante les samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025, en partenariat avec le Vivat, l'EPSM et d'autres partenaires locaux.

- La Nuit des Bibliothèques et La Nuit du Jazz, le samedi 11 octobre 2025 à la médiathèque L'Albatros et dans la ville.

Les projets portés par la Ville bénéficient d'un financement à hauteur de 26 000€.

En complément de ce programme, le partenariat avec Lille3000 permet par ailleurs la prise en charge directe par l'association de l'accueil du musée mobile « MuMo », du planétarium itinérant du Forum des Sciences de Villeneuve d'Ascq, d'une formation artistique décentralisée à Armentières et de participations à diverses formations artistiques à Lille. Ce partenariat a permis également la participation au projet de collecte « Montrez vos bobines » avec Archipop.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et l'association Lille3000.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

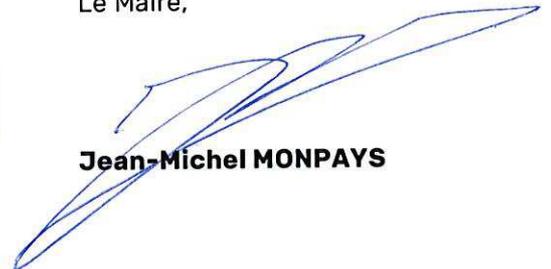
Ainsi fait et délibéré  
comme ci-dessus,



**Véronique NAEYE**  
Conseillère Municipale  
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,  
Le Maire,



**Jean-Michel MONPAYS**

## CONVENTION DE PARTENARIAT

### ENTRE

#### Association lille3000

Numéro SIRET : 481 361 905 00013 - Code APE : 9001 Z

Licences d'entrepreneur de spectacles n° : 2-142561 et 3-142562

TVA : FR 70 4813 61905

URSSAF : LILLE 59U5904 774052 2

Adresse : 105 Centre Eurailille - CS80053 - 59031 Lille Cedex - FRANCE

Tél. : 03.28.52.30.00 Fax : 03.28.52.20.00

Représentée par : Thierry LANDRON

Qualité : Président

Ci-après dénommée « **lille3000** », d'une part

### ET

#### La Ville d'Armentières

Adresse : Hôtel de Ville d'Armentières – 4 Place du Général de Gaulle – 59280 ARMENTIÈRES

Tél: 03 61 76 21 21

Représentée par Monsieur Jean-Michel MONPAYS Qualité : Maire

Ci-après dénommée « **La Ville d'Armentières** », d'autre part

### PRÉAMBULE

En 2004, Lille devenait Capitale Européenne de la Culture. Cet événement hors normes a durablement changé la ville, la région et son dynamisme culturel. Depuis 2006, lille3000 poursuit le travail engagé en 2004 avec ses grandes éditions thématiques. Après **Bombaysers de Lille** (2006), **Europe XXL** (2009), **Fantastic** (2012), **Renaissance** (2015), **Eldorado** (2019), et **Utopia**, la 7ème édition thématique de lille3000, **Fiesta**, se tiendra du 26 avril au 09 novembre 2025 dans la Métropole Européenne de Lille, l'Eurométropole et la Région Hauts-de-France.

Cette programmation immergera le public dans un univers festif, convivial, tourné vers toutes les cultures. Comme lors des précédentes éditions, **Fiesta** impliquera les habitants au travers d'une fête d'ouverture, d'expositions, métamorphoses urbaines, spectacles, événements inédits et conférences...

**Fiesta** sera donc l'occasion d'organiser de grandes fêtes populaires, à l'image des grandes processions, parades, fêtes, banquets, bals et carnivals célébrés par les maîtres de l'âge d'or comme Rubens ou Bruegel.

S'il peut paraître provoquant de faire la **Fiesta** dans un monde en alarme (guerres, crise climatique, inflation, etc.), il n'en demeure pas moins que la fête est précisément une effervescence collective qui se veut un antidote à l'inquiétude ou à la colère générée par le monde actuel. Faire la **Fiesta** contre la Furia du monde.

**lille3000** et **la Ville d'Armentières** ont décidé de devenir partenaires en vue de la réalisation d'une programmation dans ce cadre.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

### ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION ET PROGRAMMATION

**La Ville d'Armentières** et **lille3000** s'associent pour organiser différentes manifestations se déroulant dans le cadre de **Fiesta**. La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette collaboration.

#### Programme Fiesta de la Ville d'Armentières :

##### Expositions :

- Exposition **Cavalcades et Épluchures** du « **LaM Vagabonde** » du 19 septembre 2025 au 10 janvier 2026 au ReX.

##### Évènements :

- **La Nuit des Musées** au ReX, sur le thème des fêtes locales le samedi 17 mai 2025 (programmation à préciser). Incluant la restitution de la collecte d'extraits audiovisuels amateurs sur les Fêtes des Nieulles issus du projet « **Montrez-vos bobines** »

- Restitution de **Sacrée Fiesta !** par l'Harmonie du commerce dans le cadre du projet **Musiques Fiesta** le samedi 24 mai 2025 au Vivat.
- **Biennale Internationale d'Art Mural** avec le **Collectif Renart** entre mai et juillet 2025 (programmation et dates à préciser ultérieurement).
- La restitution de **La Nuit du Carnaval** dans le cadre du projet **Musiques Fiesta** le mercredi 25 juin 2025 au Vivat par l'école de musique, avec la participation du collège Desrousseaux et de l'école Jean Macé.
- « **Les Veilleurs** » (titre provisoire), projet artistique collectif avec les écoles d'art, de danse, de musique et de couture le samedi 28 et dimanche 29 juin 2025 (lieu et programmation à préciser ultérieurement).
- La **Fête des Nieulles** le samedi 13 et dimanche 14 septembre 2025 (programmation à préciser ultérieurement).
- **La Fréillante** le samedi 20 et dimanche 21 septembre 2025, en partenariat avec le Vivat, l'EPSM et d'autres partenaires locaux (programmation à préciser ultérieurement). Incluant **l'anniversaire des 20 ans du réseau des Fabriques Culturelles et de la Roulotte Ruche au Vivat**, le samedi 20 septembre 2025.
- **La Nuit des Bibliothèques et La Nuit du Jazz**, le samedi 11 octobre 2025 à la médiathèque L'Albatros d'Armentières et dans toute la ville (programmation à préciser ultérieurement). Incluant la restitution de **Sacrée Fiesta !** par l'Harmonie du commerce et l'école de musique dans le cadre du projet **Musiques Fiesta** le samedi 11 octobre.
- Projet en partenariat avec les **Fenêtres qui parlent** en mai 2025 dans le quartier Bizet-Briqueterie (sous réserve).

Dans le cadre du soutien aux quartiers « Politique de la Ville » en lien avec la Métropole Européenne de Lille et **lille3000**, le **Musée Mobile 2** (MuMo2) sera présent dans **la Ville d'Armentières pour 1 journée**, le lundi 19 mai 2025 (date prévisionnelle).

Dans le cadre du partenariat entre le **Forum Départemental des Sciences de Villeneuve d'Ascq** et **lille3000** pour Fiesta, le **Planétarium Itinérant** sera présent à la médiathèque L'Albatros d'Armentières 3 jours du lundi 2 au mercredi 4 juin 2025 (dates prévisionnelles).

Participation à la formation au **projet participatif « Karnaval » organisée au Tripostal à Lille** du 08 au 24 octobre 2024 et dans la Métropole Européenne de Lille.

Dans le cadre du même projet « **Karnaval** », **une demi-journée de formation aux ateliers arts plastiques** a été organisée à la Cité culturelle Trait d'union le mercredi 23 octobre 2024 de 9h à 12h.

Dans le cadre du projet « **Montrez vos bobines** » en partenariat avec **Archipop**, une collecte d'extraits audiovisuels amateurs a été réalisée à la médiathèque l'Albatros le samedi 29 juin 2024.

Toute modification dans cette programmation devra faire l'objet d'un accord express et écrit entre les parties.

## **ARTICLE 2 : APPORTS DES PARTIES SELON LES PROJETS**

### **1. Apports Financiers**

Pour l'ensemble de ces projets, en tant qu'organisateur, **la Ville d'Armentières** et les structures culturelles concernées assureront l'ensemble des charges liées à la production (dont les coûts artistiques et techniques) et à l'exploitation (dont l'accueil du public). Elles préciseront et évalueront les mises à disposition ou prestations en nature pour transmission à **lille3000**.

#### **a. Apports de lille3000**

L'apport financier direct de **lille3000** est de **26 000 € TTC** (vingt-six mille euros toutes taxes comprises).

**lille3000** prendra en charge directement le financement et la contractualisation avec les collectifs et artistes programmés pour les événements de la programmation de la **Ville d'Armentières**, ainsi qu'avec les prestataires associés à la réalisation des projets suivants :

- « **Les Veilleurs** » (titre provisoire) pour un montant de **6 500,00 € TTC** (six mille cinq-cents euros toutes taxes comprises).
- La **Fête des Nieulles** pour un montant de **7 000,00 € TTC** (sept mille euros toutes taxes comprises).
- **La Fréillante** pour un montant de **6 500,00 € TTC** (six mille cinq-cents euros toutes taxes comprises).
- **La Nuit des Bibliothèques** pour un montant de **6 000,00 € TTC** (six mille euros toutes taxes comprises).

**lille3000** contractualisera directement avec les artistes et structures programmés pour les événements de la programmation de la **Ville d'Armentières**, cité ci-dessus.

Les autres projets seront assumés financièrement par les structures culturelles qui les ont proposés et qui les portent avec leurs moyens propres incluant le financement habituel que leur apporte la **Ville d'Armentières**.

Par ailleurs, la valorisation de l'apport indirect total de **lille3000** à la date de signature de la présente Convention est de **16 095,45 € TTC (seize mille six quatre-vingt-quinze euros quarante-cinq centimes toutes taxes comprises) :**

- **La venue du MuMo2** dans la **Ville d'Armentières** le lundi 19 mai 2025 pour un montant de 2 327,00 € TTC (deux mille trois cent vingt-sept euros toutes taxes comprises).
- La venue du **Planétarium itinérant à Armentières** du lundi 2 au mercredi 4 juin 2025 pour un montant total de 1 608,00 € TTC (mille six-cent huit euros toutes taxes comprises).
- **La formation au projet participatif « Karnaval »** organisée au Tripostal à Lille entre le 08 et 24 octobre 2024.
  - Une journée de formation au Tripostal est valorisée à hauteur de 2 294,00 € TTC (deux mille deux-cent quatre-vingt-quatorze euros toutes taxes comprises).
  - Une demi-journée de formation au projet participatif « Karnaval » organisée à Armentières est valorisée à hauteur de 287,00€ TTC (deux-cent quatre-vingt-sept euros toutes taxes comprises).
- **Les créations et les impressions du projet Musiques Fiesta** sont valorisées à hauteur de 2 459,00€ TTC (deux mille quatre-cent cinquante-neuf euros toutes taxes comprises).
- **Une partie de la programmation prévue pour les 20 ans de Fabriques Culturelles** en partenariat avec la Roulotte Ruche au Vivat pour un montant de 1 545,45 € TTC (mille cinq-cents quarante-cinq euros quarante-cinq centimes toutes taxes comprises).
- L'organisation d'une collecte d'extraits audiovisuels amateurs dans la **Ville d'Armentières** le samedi 29 juin 2024 dans le cadre du projet « **Montrez vos bobines** » en partenariat avec **Archipop**, pour un montant de 1 475,00 € TTC (mille quatre-cent soixante-quinze euros toutes taxes comprises).
- **Prise en charge directe du dispositif de communication** visant à mettre en valeur l'ensemble des projets développés dans les communes de la Métropole Européenne de Lille participant à **Fiesta**. Dans ce cadre, **l'apport en communication prévu pour les projets de la Ville d'Armentières** est valorisé à hauteur de 4 100,00 € TTC (quatre mille cent euros toutes taxes comprises).

**L'apport global de lille3000 est ainsi valorisé à hauteur de 42 095,45 € TTC (quarante-deux mille quatre-vingt-quinze euros quarante-cinq centimes toutes taxes comprises) (voir détail en annexe).**

Quel que soit le résultat financier ou l'évolution du projet, **lille3000** ne pourra être sollicitée au-delà de cet apport.

## b. Apports de la Ville d'Armentières

L'apport financier direct de la **Ville d'Armentières** est de **78 500,00 € TTC** (soixante-dix-huit mille cinq-cents euros toutes taxes comprises) ainsi répartis :

- **La Nuit des Musées** pour un montant de **4 000,00 € TTC** (quatre mille euros toutes taxes comprises).
- **La Biennale Internationale d'Art Mural** pour un montant de **2 500,00 € TTC** (deux mille cinq-cents euros toutes taxes comprises).
- « **Les Veilleurs** » (titre provisoire) pour un montant de **8 000,00 € TTC** (huit mille euros toutes taxes comprises).
- **La Fête des Nieulles** pour un montant de **35 000,00 € TTC** (trente-cinq mille euros toutes taxes comprises).
- **La Fréillante** pour un montant de **6 000,00 € TTC** (six mille euros toutes taxes comprises).
- **La Nuit du Jazz** pour un montant de **17 000,00 € TTC** (dix-sept mille euros toutes taxes comprises).
- **La Nuit des Bibliothèques** pour un montant de **6 000,00 € TTC** (six mille euros toutes taxes comprises).

Afin d'accueillir le Musée Mobile 2 – MuMo 2 dans les meilleures conditions, **la Ville d'Armentières** prendra en charge les prestations suivantes :

- Un lieu sécurisé pour le MuMo 2 la nuit précédant la journée d'accueil.
- Le déjeuner de l'équipe du MuMo 2 pendant la journée d'accueil.
- Nettoyage du MuMo 2 à la fin de la journée d'accueil.
- La fiche technique de l'installation du MuMo2.
- L'organisation de réservations pour les visites guidées.
- Un accès à l'électricité. De jour comme de nuit, le MuMo 2 requiert une prise triphasée de 32 Ampères et une prise monophasée de 16 Ampères.
- Un accès à un point d'eau et des sanitaires.

Afin d'accueillir le **Planétarium Itinérant** dans les meilleures conditions, **la Ville d'Armentières** prendra en charge les prestations suivantes :

- Un lieu sécurisé pour le Planétarium Itinérant la nuit précédant les trois journées d'accueil,
- Le déjeuner de l'équipe du Planétarium Itinérant pour les trois journées d'accueil,
- La présence d'une personne dans la salle à l'extérieur du Planétarium Itinérant durant les trois journées d'accueil,
- La fiche technique de l'installation du Planétarium Itinérant,
- L'organisation des réservations pour les visites guidées.

## 2. Apport en Communication, presse, relations publiques, mécénat et partenariat

### a. Communication et promotion

Les modalités particulières et pratiques de la coopération entre **la Ville d'Armentières** et de **lille3000** en termes de communication seront précisées par des échanges de courriers contresignés par la direction de la communication de **lille3000** et la direction de la communication de **la Ville d'Armentières**.

Néanmoins, **la Ville d'Armentières** s'engage d'ores et déjà à :

- assurer la présence de **lille3000** dans l'ensemble de ses outils de communication et promotion du projet,
- utiliser l'identité graphique de **lille3000** et la charte graphique de Fiesta, créées spécialement par **lille3000** pour ses partenaires culturels pour toutes les publications relatives aux opérations précédemment citées (notamment affiches, programmes, dossiers de presse etc.)
- fournir à **lille3000** une série de visuels de qualité (photographies en 300dpi) illustrant l'opération et les crédits de ces visuels. Ces visuels seront libres de droit et pourront être exploités à titre gracieux pour la communication ainsi que la promotion de **lille3000** et de ses partenaires institutionnels et privés.
- adopter la signalétique fournie par **lille3000** sur le lieu d'accueil de la manifestation et accepter les éléments de communication génériques de **lille3000**.
- soumettre à **lille3000** le BAT de tout document de communication intégrant la présence de **lille3000**.

**lille3000** s'engage à assurer la promotion du projet décrit dans l'article 1 dans l'ensemble de ses supports de communication génériques (programme général, site Internet, dossier de presse...).

## b. Relations presse, relations publiques

La Ville d'Armentières et lille3000 s'engagent respectivement :

- à travailler en relation avec leurs attachés et services de presse,
- à se présenter mutuellement dans leurs dossiers de presse,
- à harmoniser le calendrier des rencontres et visites de presse,
- à s'accorder sur un format de communiqué de presse ayant recueilli l'accord des deux parties et à faire figurer les coordonnées des services de presse des deux parties.

**lille3000** sera associée à l'ensemble des opérations de relations publiques liées à la manifestation décrite dans l'article 1 de la présente (notamment générales publiques, inaugurations, visites officielles et de presse).

## c. Mécénat et partenariat

### • Mécénat et partenaires privés

Pour développer son projet artistique et culturel annuel et son grand projet **Fiesta**, **lille3000** bénéficie du soutien d'entreprises partenaires, de mécènes et de fondations (en numéraire, en nature ou en compétences), désignées ci-après par « **les partenaires privés lille3000 Fiesta** ».

Sont déjà engagés à ce jour : EDF, AG2R, Auchan Retail Ceetrus, la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Hauts-de-France et Unibail-Rodamco-Westfield.

**lille3000** communiquera tous les 2 mois, ou sur demande à la **Ville d'Armentières**, une liste mise à jour des **partenaires privés lille3000 Fiesta**.

Par défaut, il est entendu que l'ensemble des **partenaires privés lille3000 Fiesta** sont susceptibles d'être mentionnés (nom ou logo) sur l'ensemble des supports et opérations de communication de **Fiesta** (print, web, multimédia, relations publiques...) selon le récapitulatif des entreprises et supports établis par **lille3000**, ainsi que sur des supports de communication spécifiques qui pourraient être édités et diffusés par **lille3000** pour présenter le programme décrit à l'article 1.

La **Ville d'Armentières** ne pourra s'opposer ni au soutien des **partenaires privés lille3000 Fiesta**, ni à leur visibilité dans le plan de communication de **Fiesta**.

### • Partenaires privés de la Ville d'Armentières / Partenaires privés des structures & équipements de la Ville d'Armentières mobilisés pour le programme décrit à l'article 1

La **Ville d'Armentières**, ainsi que ses structures et équipements mobilisés pour la réalisation du programme décrit à l'article 1, informeront **lille3000** des entreprises et fondations qui feraient l'objet de conventions de partenariat ou de mécénat avec elles en 2024 et 2025. Si certaines entreprises partenaires entrent en concurrence avec des **partenaires privés lille3000 Fiesta**, **lille3000**, la **Ville d'Armentières** et/ou les **structures et équipements concernés** s'engagent à trouver le meilleur compromis possible avec leurs partenaires respectifs et à définir en concertation une communication et un affichage cohérents.

Les entreprises déjà partenaires ou mécènes de la **Ville d'Armentières** ne pourront pas se prévaloir d'être partenaire de **Fiesta**.

La **Ville d'Armentières**, les structures & équipements de la Ville d'Armentières devront donc exclure **Fiesta** de leurs conventions de partenariat et de mécénat avec des entreprises privées que ce soit rétroactivement par avenant ou pour celles à venir.

### • Cas d'identification de prospects par la Ville d'Armentières / Sollicitation d'entreprises ou de fondations

La **Ville d'Armentières** ne pourra pas contractualiser directement avec des entreprises ou des fondations pour les associer à un événement **Fiesta**, même ceux décrits dans l'article 1 sans en avertir au préalable **lille3000**.

En cas de sollicitation ou d'identification de prospects pour le programme décrit dans l'article 1, la **Ville d'Armentières** et l'équipe de **lille3000** devront étudier conjointement le projet de partenariat. Puis si les deux parties valident le choix de l'entreprise, et s'accordent sur les modalités partenariales pour un ou des projets du programme décrit à l'article 1, des négociations coordonnées par **lille3000** pourront être amorcées. La convention qui en découlerait serait signée par **lille3000** et l'entreprise (ou la fondation) pour un fléchage sur une ou des opérations **Fiesta** listées à l'article 1 qui se dérouleront sur le territoire de la **Ville d'Armentières**. Ceci afin de privilégier la mise en place d'opération de soutiens privés plus larges qui pourraient s'étendre sur l'ensemble du territoire de la MEL ou des interventions financières sur des programmes thématiques de **Fiesta**.

- **Partenaire public**

La Métropole Européenne de Lille soutient la manifestation décrite dans l'article 1 de la présente Convention. À ce titre, elle doit être mentionnée comme partenaire principal de cette dernière, dans tout document et support de communication la concernant.

### **ARTICLE 3 : DURÉE ET PRISE D'EFFET DE LA PRÉSENTE CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature par les deux parties et prendra fin à l'issue de la manifestation, et au plus tard le 31 décembre 2025.

### **ARTICLE 4 : ENGAGEMENT EN FAVEUR D'UNE CULTURE DURABLE**

L'association **lille3000** s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable et poursuit ses actions en faveur d'une culture durable toujours plus respectueuse de son impact aussi bien environnemental que social et sociétal. A ce titre, elle encourage fortement ses partenaires et prestataires à s'engager à ses côtés en faveur de ces actions, et leur demande de respecter les procédures ou directives opérationnelles communiquées à cet effet par les équipes de **lille3000** et à fournir le cas échéant les indicateurs qui pourraient leur être demandés.

### **ARTICLE 5 : BILAN DES OPERATIONS**

Une fiche bilan sera fournie par **lille3000** afin de recueillir un bilan détaillé des opérations menées dans le cadre de **Fiesta**.

### **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE**

**La Ville d'Armentières déclare** qu'elle s'est acquittée à la date de signature de la présente convention, et qu'elle s'acquittera dans le cadre de la réalisation du projet visé par la présente, de ses obligations sociales et fiscales. Elle s'engage à en fournir les attestations sur l'honneur si **lille3000** les lui demande.

**La Ville d'Armentières** est responsable des dommages de toute nature qu'elle pourrait causer aux biens qui lui sont confiés ainsi qu'aux personnes. **La Ville d'Armentières** fait en outre son affaire de la réparation des préjudices qu'elle pourrait elle-même subir à l'occasion de l'exécution du projet objet de la présente. Il lui appartient, en conséquence, de contracter toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques qu'elle encourt, notamment en tant qu'organisateur.

**lille3000** s'acquittera de ses obligations sociales et fiscales, et contractera toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques encourus.

Chaque contractant assumera seul la responsabilité des engagements qu'il souscrit à l'égard des tiers.

### **ARTICLE 7 : POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Le Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) entré en application le 25 mai 2018 impose une information transparente, claire et concise lors de la collecte de vos données à caractère personnel. Les parties s'engagent à respecter la réglementation légale applicable au traitement des données à caractère personnel. L'ensemble des informations sur la collecte et l'utilisation des données à caractère personnel de **lille3000** peut être consulté via le lien suivant : <https://lille3000.com/rqpd/>

### **ARTICLE 8 : RÉSILIATION – ANNULATION**

Les parties peuvent, d'un commun accord écrit, décider de résilier la présente convention.

Dans l'hypothèse où il surviendrait des événements de force majeure empêchant la réalisation de ces manifestations, le contrat serait résilié de plein droit sans indemnité. La partie empêchée préviendra l'autre dès la survenance des événements.

On entend par événement de force majeure tout événement reconnu comme tel par la loi et la jurisprudence, ainsi que des événements contractuellement assimilés à la force majeure au sens du présent contrat : la menace ou survenance

de cataclysmes naturels, grèves générales, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, actes de sabotage, guerre, épidémie ou tout événement grave pouvant porter atteinte à la sécurité du public.

Toute annulation du fait de l'une des parties, pour tout autre cause qu'un cas de force majeure, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

#### **ARTICLE 9 : AVENANT – CESSION**

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant. Elle ne peut faire l'objet d'aucune cession sous quelque forme que ce soit.

#### **ARTICLE 10 : COMPÉTENCE EN CAS DE LITIGE**

La présente convention est soumise à la loi française. En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant à la présente convention, les parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, seront portés devant le Tribunal de Grande Instance de Lille.

Annexe 1 : Budget TTC des participations des parties.

Fait à Lille, en deux exemplaires originaux,  
Le 20 décembre 2024,

Pour **lille3000**  
Monsieur Thierry LANDRON

Pour **la Ville d'Armentières**  
Monsieur Jean-Michel MONPAYS

**ANNEXE 1 : BUDGET TTC DES APPORTS DES PARTIES**

<b>APPORT DIRECT DE LILLE3000</b>		<b>SOUS TOTAL 26 000 €</b>
Les Veilleurs	6 500,00 €	
La Fête des Nieulles	7 000,00 €	
La Frétilante	6 500,00 €	
La Nuit des Bibliothèques	6 000,00 €	
<b>APPORT INDIRECT DE LILLE3000</b>		<b>SOUS TOTAL 16 095,45 €</b>
MuMo2 (1 jour)	2 327,00 €	
Planétarium itinérant (3 jours)	1 608,00 €	
Ateliers de formation – Tripostal	2 294,00 €	
Ateliers de formation – Métropole	287,00 €	
Projet Musique - Fiesta	2 459,00 €	
Projet pour les 20 ans des Fabriques Culturelles et de la Roulotte Ruche	1 545,45 €	
Collecte de films – Montrez vos bobines	1 475,00 €	
Apport en communication – valorisation	4 100,00 €	
<b>TOTAL lille3000</b>		<b>TOTAL 42 095,45 €</b>

<b>APPORT DIRECT DE LA VILLE D'ARMENTIÈRES</b>		<b>SOUS TOTAL 78 500,00 €</b>
La Nuit des Musées	4 000,00 €	
La Biennale Internationale d'Art Mural	2 500,00 €	
Les Veilleurs	8 000,00 €	
La Fête des Nieulles	35 000,00 €	
La Frétilante	6 000,00 €	
La Nuit du Jazz	17 000,00 €	
La Nuit des Bibliothèques	6 000,00 €	
<b>APPORT INDIRECT DE LA VILLE D'ARMENTIÈRES</b>		<b>SOUS TOTAL 00,00 €</b>
<b>TOTAL VILLE D'ARMENTIÈRES</b>		<b>TOTAL 78 500,00 €</b>

<b>TOTAL OPERATION FIESTA</b>	<b>120 595,45 €</b>
-------------------------------	---------------------